

L'ajournement

Le gouvernement est au courant de tout cela, comme il était au courant des activités de ces entreprises depuis des années, et pourtant, il n'a pris aucune mesure pour l'empêcher de voter au nom des actions qu'elles y détenaient. Si elles détenaient ces actions, comment M. Doyle a-t-il pu voter aux réunions de Javelin et continuer de contrôler l'entreprise alors qu'il ne détenait que 18.4 p. 100 des actions? Et ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Loin de là. Il y en a encore plus. Je n'ai jamais entendu dire qu'on se soit montré si indulgent à l'égard d'un contribuable. Le contribuable ordinaire respectueux des lois ne bénéficie pas de ce genre de traitement.

Je connais quelqu'un qui, en ce moment, en Colombie-Britannique, est harcelé et tyrannisé à cause de \$23,000 par le ministère du Revenu national qui ne veut entendre parler d'appel tant que l'intéressé ne versera pas d'abord ce qu'il doit. Or, un homme de la réputation de John C. Doyle, qui doit des sommes considérables, a pu aller et venir pendant des années sans que l'on prenne de précautions, sans qu'il paie d'impôts, sans payer d'intérêt, et il a pu quitter le pays sans payer ses dettes. Avant d'avoir terminé, monsieur l'Orateur, nous allons voir que c'est le pire cas d'incompétence dans l'application du droit fiscal.

Je tiens à dire que l'actuel ministre de la Justice m'a donné des renseignements et offert sa collaboration. Mais de la part du ministre du Revenu national, je n'ai obtenu aucune collaboration. Je lui ai écrit pour lui demander quelles causes de son ministère étaient pendantes devant la Cour suprême. Elle n'a pas répondu à ma question. Il y a dix causes devant les tribunaux. Je veux savoir depuis quand elles sont inscrites. C'est inadmissible. Les contribuables exigent que tous soient égaux devant la loi. Je tiens à ce que ces appels soient portés devant les tribunaux, que ces irrégularités soient corrigées et j'exhorte le ministre à agir.

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) demande au ministre de la Justice (M. Basford) quelles mesures lui et ses collègues ont prises pour percevoir les millions de dollars en intérêts provenant de l'impôt sur le revenu pour les années d'imposition 1950 et 1954 que doit un particulier, M. John C. Doyle, et si la Cour suprême du Canada est saisie d'un appel depuis sept ans sans que le gouvernement ait fait quoi que ce soit pour poursuivre l'affaire.

En ce qui concerne la première partie de la question, 1,009,526 actions de Canadian Javelin Limited ont été saisies dans les livres des agents de transfert. En outre, la Cour de l'échiquier a émis une ordonnance de saisie le 8 juillet 1963 pour la somme de \$3,410,130.90. D'autres mesures ont été prises ou envisagées, mais elles revêtent un caractère confidentiel.

● (1820)

Quant à la deuxième partie de sa question, je dois dire que deux appels ont été interjetés à la Cour suprême du Canada depuis 1970, mais qu'ils n'ont pas encore été entendus. Un des

[M. Crosbie.]

appels devait être entendu lors de la session d'hiver de la Cour suprême du Canada, mais le ministère du Revenu national et le ministère de la Justice ont accepté que la cause soit reportée à la session de printemps. Cette cause a donc été réinscrite pour la session printanière, mais vu la place qu'elle occupe sur la liste, elle ne sera sans doute pas entendue avant octobre 1977.

Le deuxième appel pose un problème de procédure plutôt compliqué, à savoir s'il peut être entendu par la Cour suprême avant une autre cause concernant la même affaire et qui est actuellement devant la Cour fédérale. L'appel devant la Cour suprême et la cause devant la Cour fédérale seront entendus le plus rapidement possible.

LES JEUX DU COMMONWEALTH—LES MESURES DE PRÉVENTION ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT CONTRE LE BOYCOTTAGE AFRICAIN

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, depuis des mois, j'exhorte le gouvernement à prendre toutes les mesures voulues pour assurer le succès des Jeux du Commonwealth qui auront lieu à Edmonton en 1978. La question de l'unité nationale préoccupe tout le monde aujourd'hui. Je peux vous dire ce qui pourrait faire beaucoup pour promouvoir l'unité tant au Canada qu'au sein du Commonwealth, ce serait la participation complète de toutes les nations du Commonwealth. Autrement dit, pas de boycottage africain.

Le fait que la possibilité d'un boycottage africain figure à l'ordre du jour de la conférence du Commonwealth de la semaine prochaine prouve que le gouvernement canadien n'a pas encore réussi à résoudre la question. Et s'il n'y a pas réussi, c'est parce qu'il ne s'est pas montré assez ferme. Il a été trop timide. Il n'a pas été assez ferme ni avec la Nouvelle-Zélande ni avec les États africains.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le problème est relié aux liens sportifs de la Nouvelle-Zélande avec l'Afrique du Sud. Selon les États noirs africains, il est inadmissible que la Nouvelle-Zélande entretienne des relations sportives officielles avec l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'apartheid. Les États noirs désirent que la Nouvelle-Zélande retire ses équipes, même des compétitions sportives non officielles, en Afrique du Sud.

De son côté, le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Muldoon, a déclaré récemment que les Jeux du Commonwealth ne sont «pas suffisamment importants» pour que la Nouvelle-Zélande empêche ses équipes de se rendre en Afrique du Sud. C'est à ce moment-là que le gouvernement canadien aurait dû faire bien comprendre qu'il ne pouvait tolérer une attitude aussi cavalière de la part d'une nation sœur. Les Jeux constituent un instrument essentiel dans le développement des relations entre tous les pays membres du Commonwealth. Le gouvernement a essuyé cet affront de la part de la Nouvelle-Zélande parce qu'il n'a pas eu le courage de défendre nos droits. Il a compté sur les voies habituelles d'une diplomatie discrète, alors qu'il aurait dû enjoindre à la Nouvelle-Zélande de se réveiller aux réalités actuelles.